

LIBRE PENSEE

Fédération départementale des groupes de libres penseurs des Alpes de Haute Provence

Siège social : Mairie Les Mées Adresse postale : 8 rue des chevriers 04230 Cruis

☎ 04 92 71 09 53 e-mail : lpahp@orange.fr

Cruis, le 06/01/2016

à **Mesdames et Messieurs les Maires**
des communes des Alpes de Haute Provence

Objet : mise à disposition d'une salle municipale pour les obsèques civiles

Madame, Monsieur le Maire,

Depuis l'avènement définitif de la République, à la fin du XIX^{ème} siècle et la volonté des républicains de soustraire les obsèques de l'emprise des religions, obsèques civiles et crémations ont été légalisées.

La laïcité institutionnelle, instaurée par la grande loi républicaine du 9 décembre 1905 et à laquelle les citoyens, dans leur très grande majorité sont fortement attachés, assure la liberté de conscience qui est la liberté de croire ou de ne pas croire.

Ainsi, nous souhaitons que la liberté de conscience soit garantie pour tous les actes de la vie et de la mort des citoyens. Car si les obsèques civiles sont autorisées et les crémations relativement possibles désormais, reste le problème d'un lieu intime et à l'abri éventuellement des intempéries (ce qui n'est pas le cas des cimetières naturellement à l'air libre) pour des cérémonies civiles. Et, force est de constater qu'en dehors des lieux de cultes, des salles funéraires des hôpitaux et des crématoriums, il n'y a quasiment aucune possibilité de rendre hommage aux défunts dans un tel lieu.

Nous pensons, particulièrement, que le droit à des obsèques civiles dignes, doit être garanti, afin que les familles des disparus puissent leur rendre hommage convenablement, et dans le respect absolu de la liberté de conscience des défunts.

C'est pourquoi, nous souhaitons que les municipalités mettent à disposition des familles qui le désirent, une salle municipale gratuite pour les obsèques civiles.

Peut-être cette disposition existe-t-elle déjà dans la commune dont vous avez la charge ? Dans ce cas nous vous remercions de nous l'indiquer, et de nous faire connaître quelles sont les démarches à accomplir pour l'utiliser.

Si cette disposition n'existe pas, nous vous remercions de nous indiquer quelle réponse vous comptez donner à notre sollicitation.

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Maire, nos meilleures salutations laïques et républicaines.

FDGLP-04

REPONSES DE 4 COMMUNES (sur 200)

Département
des Alpes de Haute-Provence
Canton de Forcalquier



Commune de CRUIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire de Cruis

à

LIBRE PENSEE

Rue des Chevriers
04230 CRUIS

CRUIS, le 29 janvier 2016

SM

Objet : Obsèques civiles

Monsieur,

Nous accusons réception de votre courrier en date du 06/01/2016, sollicitant auprès de notre municipalité la mise à disposition, pour les familles qui le désirent, d'une salle municipale gratuite pour les obsèques civiles.

Malheureusement, nous considérons que nos salles communales ne sont pas adaptées à accueillir dignement et convenablement le dernier hommage aux défunts et à leurs familles, pour ces raisons, nous ne pouvons donner une suite favorable à votre demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,

Félix MOROSO



Mairie de CRUIS - 04230 CRUIS

Téléphone : 04 92 77 04 31

Télécopie : 04 92 77 02 74

mairie.cruis@wanadoo.fr

Secrétariat ouvert au public le matin, du lundi au vendredi.



Place de l'Hôtel de Ville
BP107 - 04101 Manosque Cedex
Tel : 04 92 70 34 00
Fax : 04 92 70 34 99
www.ville-manosque.fr

SERVICE : FORMALITES ADMINISTRATIVES

Manosque, le

Bernard JEANMET-PERALTA
Maire de la Ville de Manosque
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Président de la D.L.V.A

à

Fédération Départementale des libres penseurs
Des Alpes de Haute-Provence
Rue des Chevriers
04230 CRUIS

N/Réf. : martine Le Mouëllic

Objet Mise à disposition d'une salle

Monsieur Le Président,

J'ai bien reçu votre courrier concernant votre demande de mise à disposition d'une salle municipale gratuite pour les familles qui le souhaitent pour des obsèques civiles.

J'ai l'honneur de vous informer que je peux vous proposer gratuitement la salle des Tilleuls, située Boulevard des Tilleuls à Manosque.

Cependant, il serait impératif que vous vous rapprochiez du service Gestion du Domaine Public, gestionnaire du planning de cette salle chaque fois que le besoin s'en fera ressentir, afin de savoir si cette salle est disponible au moment où vous le souhaitez, compte tenu de la forte occupation de cette salle.

Espérant avoir répondu à votre attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

P.O. l'Adjoint

Emmanuelle PRADALIER



toute la correspondance est à adresser à Monsieur le Maire de la Ville de Manosque - BP 107 - 04101 Manosque Cedex.

En vertu de la loi du 6 Janvier 1978, les correspondants sont avisés que tous les courriers sont enregistrés sur support informatique.
Le Maire et les agents communaux chargés de l'instruction des dossiers sont destinataires des informations collectées.
Le droit d'accès et de rectification s'exerce auprès de Monsieur le Maire.

Mairie de Castellane

Alpes de Haute-Provence



République Française

Le Maire de Castellane

à

**Monsieur Marc POUYET
Président de la Fédération
Départemental des groupes de
libres penseurs des AHP
Rue des chevriers
04230 CRUIS**

Castellane, le 25 Janvier 2016

Objet : mise à disposition salle municipale pour obsèques civiles

Monsieur le Président,

Je fais suite à votre courrier du 6 janvier 2016 par lequel vous m'interrogez sur la mise à disposition d'une salle municipale à l'occasion de l'organisation d'obsèques civiles.

Actuellement, aucune salle communale n'est dédiée à l'organisation d'obsèques civiles, mais la commune est disposée à mettre à la disposition des familles une salle en cas de besoin. Une demande écrite (ou courriel) devra être adressée en Mairie pour effectuer la réservation de la salle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Maire
Jean-Pierre TERRIEN**



VILLE DE DIGNE-LES-BAINS



Alpes de Haute Provence

Service des Cimetières

N/Réf. : GP/ JLR /ECECIM/16/02/17

Affaire suivie par : Jean-Luc RINALDI

Tel. : 04.92.30.52.79

Mèl : jean-luc.rinaldi@dignelesbains.fr

Digne-les-Bains, le 29 février 2016

Geneviève PRIMITERRA
Adjointe déléguée à l'Etat-Civil

à

Monsieur Marc POUYET
Président de la Fédération Départementale des Groupes
de Libres Penseurs des Alpes-de-Haute-Provence

Rue des chevriers
04230 CRUIS

Objet : Mise à disposition d'une salle municipale
pour les obsèques civiles

Par courrier en date du 6 janvier 2016, vous nous avez fait part de votre souhait que les municipalités mettent à disposition des familles, qui le désirent, une salle municipale gratuite pour les obsèques civiles et vous nous avez demandé si cette disposition existait déjà dans notre commune.

Je vous informe qu'il n'y a pas d'aménagement de ce type à Digne-les-Bains.

Par ailleurs, pour des contraintes de coût et de moyens, il n'est pas envisagé de répondre favorablement à votre sollicitation.



Geneviève PRIMITERRA

Obsèques civiles : réponses mairies

4 communes ont répondu à ce jour au courrier LP04 :

<http://librepensee04.eklablog.com/obseques-civiles-courrier-aux-communes-des-alpes-de-haute-provence-a122920232>

Manosque

<http://librepensee04.eklablog.com/salle-municipale-pour-obseques-civiles-reponse-commune-de-manosque-a122918520>

Cruis

<http://librepensee04.eklablog.com/salle-municipale-pour-obseques-civiles-reponse-commune-de-cruis-04230-a122918676>

Castellane

<http://librepensee04.eklablog.com/obseques-civiles-reponse-commune-de-castellane-a125054870>

Digne les Bains

<http://ekldata.com/LLTxcgfHKtUTf8HxEKqXy7FTMQg/reponse-digne.pdf>

AMF/ Vade Mecum

http://ekldata.com/B6nGO4HilEzCmF2sZUE_8pf_Yu0/AMF_14082_VADE_MECUM.pdf